

Bressey, le 26 octobre 2016



Monsieur Patrick Moreau

Mairie de Bressey sur Tille

21560 Bressey sur Tille

Objet : Demande d'une rencontre concernant le plan de sécurité routière et la suppression des ralentisseurs du 15 et 5 de la rue de Dijon

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, notre association tient à vous remercier pour l'aménagement, certes tardif, de l'espace multisports, par le remplacement des buts de handball et du panneau de basket-ball.

Depuis le dernier conseil municipal du 26 septembre, vous êtes en possession d'une nouvelle pétition signée par la quasi-totalité des riverains de la rue de Dijon, demandant la cessation des nuisances sonores provoquées par les ralentisseurs, précédée de celle de novembre 2012.

Lors du conseil municipal du 27 juin a été arrêté un certain nombre de décisions concernant la sécurité routière, qui pour certaines, vont dans le bon sens et que nous soutenons :

- Limitation de la vitesse à 70 km/h dans les 2 sens sur la D 107 entre l'entreprise Maggioni et l'entrée du village.
- Taille des végétaux à l'intérieur du virage, entre l'entreprise Maggioni et le pont de l'autoroute, sur la D 107, dans le sens Chevigny/ Bressey et sur le terre-plein central, à hauteur des bennes à verre.
- Pose d'un panneau « Stop » en lieu et place du « Cédez le passage », au croisement de la D 107 et de la D 107 d pour les véhicules venant de Couternon.
- Création d'une écluse, avant le pont, avec priorité aux véhicules sortant du village.
- Elargissement, sur le pont, du cheminement réservé aux piétons.
- Implantation d'un radar pédagogique rue de Genlis
- Mise en place à la fin de la rue de Genlis, dans le sens Dijon/Izier, d'une circulation à sens unique.
- Limitation de vitesse à 20 km/h dans la zone des écoles.
- Instauration de la « Priorité à droite sur l'ensemble de la commune ».

Nous tenons donc à vous signaler notre désaccord sur 2 points de ce plan :

- le premier, il faut supprimer les ralentisseurs, à minima, des 15 et 5 de la rue de Dijon, empruntés en 2010 par plus de 2000 véhicules /jour, source de nuisances sonores liées aux variations des régimes moteurs et aux bruits de franchissements, de régression de la qualité de la vie et de souffrance pour les riverains... Cette suppression pouvant en plus, améliorer la déserte de Bressey par D1via.
- le second, par sécurité et cohérence, mettre en place, sur la totalité de la commune, une vitesse limitée à 30 km/h, à l'exception de la zone des écoles, limitée à 20.

Comme nous le ferons auprès des présidents du conseil départemental et du Grand Dijon, nous sollicitons un rendez-vous, pour faire le point sur le plan de sécurité routière pour Bressey, à partir des documents élaborés par votre commission des travaux et qui au vu de leur qualité n'ont pas bénéficié d'une publicité suffisante et d'un rappel du code de la route en ce qui concerne l'actuelle signalisation de la rue de Dijon.

Nous souhaiterions également aborder les passages pour piétons, afin qu'ils soient judicieusement disposés et remplissent leur office.

Dans l'attente de cette rencontre et l'espoir de la reprise de nos 2 propositions, veuillez agréer, monsieur le Maire, nos salutations citoyennes.

Pour le conseil d'administration :

Le président

PS : Nous pourrions aborder la présentation de notre association sur le site Internet de la mairie dans la rubrique Associations.

Copie aux conseillers municipaux